



Madame, Monsieur Le Maire
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Vous avez certainement vu ces dernières semaines les prises de positions de trois ou quatre grandes villes de notre pays, au sujet de la pêche associative.

Notre activité est la cible d'associations défendant les « individus poissons » qui voudraient réglementer notre activité.

Notre président fédéral a écrit aux élus nationaux de notre département et il nous laisse le soin de vous alerter, vous les élus proches de nos concitoyens et de notre territoire.

Notre propos n'est pas polémique et se veut informatif.

Fort de plus de mille cinq cents pêcheurs sur l'ensemble du territoire Royannais, nous œuvrons depuis de très nombreuses années à la protection des espèces de poissons, plantes végétales, insectes et tout ce qui fait la richesse des milieux aquatiques.

Nous étions peu nombreux dans les années 1990/2000 à nous mobiliser pour les milieux humides alors en grande souffrance.

Nous étions bien seuls quand l'espèce anguille avait besoin de soutien.

Les pêcheurs étaient encore en première ligne pour alerter sur le danger des espèces invasives en milieux aquatiques, qu'elles soient animales, végétales ou piscicoles.

Les pollutions diverses qui atteignent malheureusement nos rivières, canaux et étangs sont très souvent découvertes par les pêcheurs présents toute l'année au bord de l'eau.

Dans la mobilisation pour une meilleure gestion de la ressource en eau sur notre territoire nous nous sentons parfois seuls, en notant cependant que depuis quelques années une ou deux associations et structures sont venues nous appuyer.

Notre activité de loisir est intimement liée à la protection des milieux aquatiques, et le législateur ne s'est pas trompé quand il nous a agréés comme Association de Protection de l'Environnement.

Nous défendons l'intégralité des vivants en milieux humides, et nous estimons que le sort et le combat pour une espèce en danger sont primordiaux.

Vous connaissez tous la passe à civelles sur La Seudre à Saujon. Cet équipement a permis, en collaboration avec la Mairie de Saujon, la cellule migrateurs Charente/Seudre et la pêche associative de reprendre espoir pour une population pérenne d'anguilles sur La Seudre.

Ceci est une action concrète en direction d'une espèce en danger critique d'extinction, et si le sort de l'individu pêché peut être malheureux, il nous semble que la sauvegarde de l'ensemble de la population est plus importante.

La vie biologique n'est pas un long fleuve tranquille. On pourra toujours s'interroger sur « l'état d'esprit » d'un banc de gardons quand sept ou huit cormorans le poursuivent pour se nourrir, et sur l'infortune d'un poisson pris dans la gueule acérée d'un brochet pendant de longues minutes.

Ce que l'on sait, c'est que la nature suit rarement notre vision anthropomorphique des choses, mais qu'elle est régie par un ordre immuable et ce, depuis bien avant la présence d'homo sapiens sur terre.

Comme toute activité humaine, nous ne nions pas que la pêche de loisir ait un impact sur l'environnement dans sa globalité et sur les poissons en particulier, mais les bénéfices de nos actions en faveur de la préservation des milieux aquatiques et de leurs espèces sont bien supérieurs aux mesures prises ces derniers jours ici ou là.

Nous vous joignons un mémo sur l'activité nationale de la pêche associative, et vous invitons si vous le souhaitez à venir nous rencontrer à la Maison du Milieu Aquatique et de la Pêche sur le port de Ribérou à Saujon.